

## TRANSPORT SCOLAIRE DANS LES 14 COMMUNES DES BAUGES

Aillon-Le-Jeune, Aillon-Le Vieux, Arith, Bellecombe-en-Bauges,  
Doucy-en-Bauges, Ecole, Jarsy, La Compôte, La Motte-en-Bauges,  
Le Châtelard, Le Noyer, Lescheraines, Saint-François-de-Sales, Sainte-Reine

### Foire aux questions

- *Mon enfant n'était pas inscrit au transport scolaire en 2017/2018 mais je dois l'inscrire pour l'année scolaire 2018/2019. Je n'ai pas reçu de dossier. Comment faire ?*

#### **> S'il s'agit d'un élève de primaire ou d'un collégien :**

L'inscription se fait par correspondance avant le 30 juin 2018:

- en se procurant un dossier papier auprès de l'antenne de proximité des Bauges au Châtelard
- ou en téléchargeant le dossier sur le site internet du Stac ([www.bus-stac.fr](http://www.bus-stac.fr)) :
  - o en bas de la page dédiée aux lignes de transport scolaire : <https://www.bus-stac.fr/Se-deplacer/Toutes-les-lignes-scolaires>
  - o dans l'espace de téléchargement : <https://www.bus-stac.fr/Tarifs/Espace-de-telechargement>

**Attention :** il faut également télécharger le règlement d'exploitation des services de transport scolaire qui se trouve aux mêmes endroits. Le coupon attestant que vous avez pris connaissance du règlement d'exploitation des services de transport scolaire de Grand Chambéry est à joindre obligatoirement au formulaire d'inscription.

#### **> S'il s'agit d'un lycéen :**

L'inscription se fait en ligne sur le site Internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ([www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr)) avant le 15 juin 2018.

- *Mon enfant est **en garde alternée**. Il doit utiliser 2 services de transport scolaire différents pour se rendre chez chacun de ses parents. Dans le courrier accompagnant le dossier d'inscription, il est écrit qu'il faut souscrire **un seul abonnement**. Il n'aura donc qu'une seule carte ?*

> Oui, la carte OÛRA! fonctionnera pour les 2 services. C'est la contremarque transport scolaire qui précisera les 2 services auxquels il sera inscrit.

- *La photocopie de la **carte d'identité de mon enfant** est demandée parmi les justificatifs à joindre au dossier. Il n'en a pas encore, que faire ?*

> Il faut joindre, à la place, une photocopie du livret de famille.

- *Mon enfant dispose **déjà d'une carte OÛRA! pour la SNCF**. Faut-il cocher qu'il en a déjà une ?*

> Oui, la carte OÛRA! est une carte unique des transports publics en Rhône-Alpes. Elle fonctionne pour le train, le bus ou le vélo pour les réseaux qui y ont adhéré.

Puisqu'il dispose déjà du support OÛRA! , votre enfant ne recevra pas de nouvelle carte. Celle-ci sera rechargée à distance.

Par contre, pour accéder aux services de transport scolaire, il recevra la contremarque transport scolaire.

- *Je n'ai donc pas besoin de joindre la photocopie de sa carte d'identité ni sa photo. C'est bien ça ?*
  - > Tout à fait.
- *Avec sa carte OÛRA!, mon enfant pourra-t-il **voyager sur le réseau Stac** ?*
  - > Oui, son abonnement lui permettra d'utiliser le transport scolaire auquel il est inscrit mais également les lignes régulières du réseau urbain et les services de transport à la demande du Stac.
  - Par contre, le transport à la demande des Bauges ne fonctionne pas avec cet abonnement. Pour utiliser ce service, il faudra qu'il paye un trajet.
- *Avec sa carte OÛRA!, mon enfant pourra-t-il **voyager sur la ligne régulière C6 de Belle Savoie** ?*
  - > Non, pour utiliser cette ligne, il faudra qu'il paye un trajet.
- *Mon enfant était en 3<sup>ème</sup> **cette année et passe au lycée**. J'ai reçu un dossier d'inscription Grand Chambéry. Est-ce celui-là que je dois utiliser ?*
  - > Non, pour les lycéens, l'inscription doit être réalisée en ligne sur le site Internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ([www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr)) avant le 15 juin 2018.
- *Dans les Bauges, le transport scolaire est réalisé par les Transports Francony. Pourquoi le dossier est-il à télécharger sur le site du Stac ? **Le transporteur va-t-il changer** ?*
  - > Non, ce sont toujours les Transports Francony qui vont réaliser le transport scolaire dans les Bauges. Mais c'est le Stac qui édite les titres de transport pour le compte de Grand Chambéry.
- *Je bénéficie de **l'allocation pour absence de transport** pour mon enfant mais je n'arrive pas à faire la déclaration pour l'année scolaire 2017/2018 sur le site internet du Département de la Savoie comme je le faisais jusqu'à maintenant.*
  - > C'est normal. L'année scolaire 2016/2017 était la dernière pour laquelle le Département de la Savoie prenait en charge l'allocation pour absence de transport sur le territoire des Bauges. A partir de l'année scolaire 2017/2018, Grand Chambéry la prendra en charge avec une organisation différente :
    - L'allocation sera versée en une seule fois après l'année scolaire pour laquelle elle est sollicitée.
    - Pour en bénéficier pour 2017/2018, les démarches seront à faire en fin d'année scolaire. Le formulaire sera mis en ligne courant mai 2018 sur le site internet du Stac ([www.bus-stac.fr](http://www.bus-stac.fr)), en bas de la page dédiée aux lignes de transport scolaire : <https://www.bus-stac.fr/Se-deplacer/Toutes-les-lignes-scolaires>